

**Une coloration permanente, c'est ...**

une coloration des cheveux qui dure entre 3 et 6 semaines, résistant aux shampooings et couvrant 100% des cheveux blancs.



### **Attention**

Ces produits de coloration peuvent provoquer des réactions allergiques, dont certaines graves, malgré le respect de ces recommandations et les tests préalables réalisés par le fabricant.

**Des allergies peuvent apparaître :**

- › même s'il est mentionné sur le produit « sans ammoniaque » et/ou « sans paraphénylènediamine ».
- › même si aucune réaction n'est constatée avec une touche d'essai.

# Les colorations capillaires permanentes

## Quelques conseils pour bien les utiliser

### **Ce que vous devez faire** 😊

- ✓ Lisez attentivement les consignes d'utilisation/instructions, présentées sur l'étiquetage du produit ainsi que les précautions d'emploi et le mode d'utilisation, listés dans la notice.
- ✓ Évitez tout contact du produit avec les yeux, le visage, les oreilles, les mains ou toute autre partie corporelle. Rincez immédiatement si c'est le cas.
- ✓ Retirez tous les objets métalliques de vos cheveux avant la coloration.
- ✓ Veillez à porter les gants fournis avec le produit.
- ✓ Respectez le temps d'application indiqué et rincez bien les cheveux après le temps indiqué.
- ✓ Rincez vos cheveux immédiatement si vous ressentez, pendant la coloration, des picotements, une sensation de brûlure et/ou des démangeaisons, ou toute autre réaction anormale.

Gardez l'emballage pendant 1 mois. Les informations qui y figurent sont utiles en cas de réaction allergique.

**De façon générale, respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des teintures**

### **Ce que vous ne devez pas faire** ☹️

**N'utilisez pas les teintures :**

- ✓ pour colorer vos cils et vos sourcils.
- ✓ pour réaliser un tatouage éphémère sur la peau.
- ✓ chez les enfants de moins de 16 ans.
- ✓ en cas de réaction antérieure, quelle qu'elle soit, à une teinture capillaire ou à un tatouage éphémère noir.
- ✓ sur un cuir chevelu sensible, irrité ou abîmé et/ou en cas d'éruption cutanée au niveau du visage.
- ✓ si vos cheveux ont été colorés avec du henné, des sels métalliques, une coloration progressive ou un produit de repigmentation.

**N'utilisez pas d'ustensiles en métal.**

**En cas de survenue de réaction allergique : consultez votre médecin**

[www.afssaps.fr](http://www.afssaps.fr)

**afssaps**

Agence française de sécurité sanitaire  
des produits de santé